

Congrès
Séance du 8 juillet 2025

Délibération n°1
Portant approbation du débat d'orientation budgétaire 2026

*Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-3, L.712-9, L.719-7, R.719-51 à R.719-112 ;
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,
Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 du ministre de l'économie et des finances fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;*

Le débat d'orientation budgétaire s'appuie sur les grands principes d'orientation stratégiques qui dicteront les choix des composantes, des services et des directions dans le cadre de la préparation du budget pour l'exercice 2026.

Il définit la politique budgétaire de l'établissement en fonction du projet d'établissement et de sa soutenabilité financière.

La trajectoire globale de l'établissement vise à concilier le développement d'un projet d'établissement ambitieux et une stratégie de la maîtrise budgétaire.

Conformément aux statuts de CY Cergy Paris Université, le débat d'orientation budgétaire est soumis à l'approbation du congrès.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 83	Pour : 45
Nombre de membres présents : 45	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 20	Abstentions : 20
Membres absents et non représentés : 18	Non-participation : 0

Article 1er :

Le congrès prend acte du débat d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération et approuve les orientations générales du budget pour l'exercice 2026 telles qu'elles y sont présentées.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 11 juillet 2025

Publiée le : 11 juillet 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.
--

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a pour objectif de traduire le projet d'établissement en politique budgétaire tout en assurant la visibilité de sa viabilité financière. Dans un contexte de contraintes financières accrues et de restrictions budgétaires de l'État, CY Cergy Paris Université doit faire face à des défis majeurs pour maintenir son développement et sa transformation.

Contexte financier et contraintes accrues

CY Cergy Paris Université, fondée en 1991 et devenue Grand Etablissement en 2025, est la principale université du Nord-Ouest francilien. Située en périphérie de Paris, elle rencontre des défis uniques en termes d'attractivité et de ressources comparativement à ses homologues parisiennes. L'augmentation de ses effectifs étudiants de plus de 50 % en dix ans, sans un soutien financier proportionnel de l'État, accentue ces défis, notamment en matière de recherche et de maintenance immobilière.

La stratégie de transformation de CY, illustrée par son changement de nom en 2020, vise à dépasser l'image d'université de banlieue pour devenir un acteur pluridisciplinaire intégrant formation et recherche. CY doit maintenir son agilité pour continuer d'adapter son offre de formation, améliorer l'expérience étudiante et renforcer son potentiel de recherche afin de ne plus être perçue comme une université périphérique, mais comme un acteur clé du développement régional et de la réussite des étudiants.

Mesures budgétaires de l'État et leurs impacts

Les mesures budgétaires de l'État, telles que les augmentations de la valeur du point d'indice (mesures Guerini) et les compensations très partielles des coûts énergétiques et de l'inflation, ont un impact significatif sur le budget de l'université.

Depuis 2023, l'ensemble de ces impacts exogènes non compensés, ou très partiellement, représente près de 10M€ financés sur les ressources propres de l'université. Cette situation contribue à expliquer les trajectoires budgétaires complexes, d'autant que les dotations par étudiant restent nettement inférieures à la moyenne nationale des universités.

Alignement des moyens avec les grandes orientations

Les choix budgétaires doivent refléter les priorités stratégiques de l'université, notamment en matière de transformation pédagogique, d'amélioration de l'expérience étudiante, de recherche, d'innovation et de transition sociétale et environnementale. En alignant les ressources et les investissements avec ces orientations, une cohérence et une efficacité accrues sont assurées dans la réalisation des objectifs institutionnels. Cet alignement stratégique permet de maximiser l'impact de chaque euro dépensé, garantissant ainsi une utilisation optimale des ressources et un renforcement de la capacité

d'autofinancement essentielle pour financer les dépenses d'investissement, moderniser les infrastructures et assurer leur maintien en conditions opérationnelles.

Formation et réussite étudiante

L'adaptation de l'offre de formation en premier cycle reste une priorité, avec une diversification favorisant la réussite de tous les publics étudiants. Renforcer le lien entre formation et recherche à travers les Graduate Schools, tout en internationalisant l'offre de formation en collaboration avec les partenaires de CY Alliance et d'Eutopia, est visé. L'objectif est de proposer un corpus de compétences disciplinaires propre à chaque licence, ainsi qu'un ensemble de compétences transversales, en intégrant les enjeux de transition environnementale et sociétale.

Le renforcement de la lisibilité et de l'attractivité de l'ensemble des formations post-bac, en particulier des licences, est essentiel. Proposer des parcours de formation clairs et attractifs, intégrant les enjeux de transition écologique et sociétale, permet de répondre aux attentes des étudiants et des partenaires socio-économiques.

Bien-être étudiant

Le développement du bien-être étudiant, porté par une vice-présidence dédiée à la vie étudiante, vise à dynamiser la vie étudiante sur tous les sites de l'établissement et à enrichir l'expérience étudiante. Cela inclut des initiatives pour améliorer les conditions de vie et d'étude, ainsi que des programmes de soutien et d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques des étudiants.

Recherche et innovation

L'intensification de la recherche, soutenue par l'initiative d'excellence, se concentre sur la dimension doctorale et postdoctorale et le financement de projets émergents en alignement avec la politique recherche de l'établissement. Un effort particulier est réalisé pour accroître les fonctions d'appui aux laboratoires. Le développement de l'innovation est stratégique pour l'établissement dans le cadre de notre Pôle Universitaire d'Innovation (PUI), dont l'université est lauréate. Renforcer le potentiel de recherche et développer des pôles d'excellence dans une approche interdisciplinaires à fort impact sociétal est l'objectif.

Transition

La transition constitue un axe stratégique majeur de l'établissement, formalisé dans une feuille de route dédiée, signée en décembre 2022 avec les partenaires territoriaux, et dont la raison d'être est de construire le monde de demain. La mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route repose sur des actions et des objectifs concrets à l'horizon 2030 et 2050, structurés autour de trois axes (académique, fonctionnel et territorial), en cohérence avec les 17 ODD (Objectifs de Développement Durable). Le financement de ces actions est actuellement soutenu par le projet ExcellencES CY Générations (PIA4).

Projets structurants

La poursuite de projets structurants, tels que la création de la faculté de santé et la réalisation de projets immobiliers, est cruciale. Ces projets permettent d'accueillir davantage d'étudiants et d'augmenter les flux sur les sites.

En particulier, l'aboutissement des projets immobiliers tels que le BEFA IX BLUE et le PNEI de Saint-Germain-en-Laye constitue une étape majeure dans l'affirmation de CY comme grande université du Nord-Ouest francilien.

En matière de recherche, la création de fédérations de recherche, comme l'Institut de Recherche de la Santé pour les Territoires en collaboration avec l'hôpital Novo de Pontoise, illustre l'engagement à renforcer le potentiel de recherche et à répondre aux enjeux sociétaux.

Baisse attendue des ressources propres

Une baisse attendue des ressources propres d'apprentissage des composantes, comprise entre -10% et -20%, est calibrée en moyenne à -10% pour chaque composante. Cela représente une baisse des ressources très importante pour l'université d'environ 1,8 million d'euros.

Cette situation induit une impérieuse nécessité de maîtriser les dépenses de masse salariale et de fonctionnement sur ressources propres de près de 1,8 million d'euros. Il est donc nécessaire de programmer une baisse des dépenses à due concurrence pour **maintenir la soutenabilité budgétaire des composantes**.

Cela implique une gestion prudente et responsable, assurant que les composantes vivent selon leurs moyens tout en continuant à soutenir leurs missions essentielles.

Par ailleurs, les marges de manœuvre dans l'utilisation des contributions masse salariale gérée en transversale, notamment pour accompagner les mesures de remplacements pour maternité, les absences, et les renforts ponctuels, seront mécaniquement revues à la baisse.

Jusqu'en 2030, CY Cergy Paris Université devra mener à bien ses ambitions dans un contexte marqué par les mesures non financées, la réduction prévisible en euros courants de la subvention pour charges de services publics et la raréfaction des ressources propres. Afin de construire l'avenir, elle a besoin de préserver son emploi scientifique et d'investir. Cette trajectoire exige de dégager 10 M€ d'autofinancement pour cette période, soit par une baisse de ses dépenses de fonctionnement, soit par une augmentation avérée de ses ressources propres.

En conclusion, le DOB 2026 doit refléter l'engagement à surmonter les contraintes financières accrues et à aligner les ressources avec les priorités stratégiques. En maîtrisant les dépenses et en optimisant les ressources, une stabilité financière à long terme peut être assurée, tout en continuant à offrir un environnement d'apprentissage et de travail de qualité pour les étudiants et le personnel.

Rappel du budget initial 2025

Le budget initial 2025 a été voté sur les enveloppes par nature suivantes (cf. tableau ci-après) avec un résultat budgétaire de fonctionnement (hors investissement) excédentaire de +2,5M€ qui correspond à une Capacité d'Auto Financement (CAF).

Le budget 2025 a été construit dans un contexte de fort développement articulé autour de contraintes économiques importantes du fait du maintien à un niveau historiquement élevé des coûts de l'énergie partiellement financés, d'une inflation toujours élevée qui pèse sur les achats de fonctionnement courants et sur les investissements. A l'ensemble de ces facteurs d'augmentation s'ajoute l'évolution soutenue de la masse salariale du fait notamment des mesures prises par l'Etat dites « Guérini » ainsi l'augmentation de +4% du taux du CAS Pension prévu pour 2025.

	BI 2024		BI 2025		Variation 2024 2025			BI 2024	BI 2025	Variation 2024 2025
Dépenses	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Recettes	RE	RE	RE
Personnel	175,8	175,8	170,9	170,9	-4,9	-4,9	SCSP	142,0	143,0	1,0
Fonctionnement	46,7	46,5	47,7	46,5	1,1	0,0	Autres recettes de fonctionnement	79,2	76,8	-2,4
Investissement	21,6	25,3	29,3	35,1	7,7	9,7	Recettes d'investissement	9,7	20,9	11,2
Total	244,1	247,5	247,9	252,4	3,9	4,9		230,9	240,7	9,9

Résultat budgétaire de fonctionnement (CAF) : +2,5M€

Résultat comptable déficitaire : -3,6 M€ compte tenu des écritures d'ordre

Déficit budgétaire global avec les investissements de : -11,7 M€

Projet de correction du budget 2025

Le budget initial 2025 devrait faire l'objet d'une modification à la rentrée universitaire, afin d'intégrer les évolutions majeures attendues et de préparer dans les meilleures conditions le cadrage budgétaire 2026. L'ensemble des enveloppes aléas a d'ores et déjà été mobilisé pour faire face à des imprévus de gestion, rendant indispensable un ajustement dès la rentrée.

Les contraintes identifiées dès l'élaboration du budget 2025 — notamment sur la section investissement — ont en effet nécessité des transferts de crédits pour couvrir des dépenses non programmées mais devenues indispensables. Ces réallocations ont fortement limité les marges de fongibilité, en particulier avec les enveloppes aléas.

Les principales évolutions envisagées dans le cadre de ce budget rectificatif porteront, en synthèse, sur les postes suivants :

	BR 2025
Solde budgétaire fonctionnement BI 2025	2 462 724
SCSP :	2 629 094
Variation SCSP notification avril 2025	1 779 094
SCSP mise en sûreté	200 000
SCSP LPR 2025	450 000
SCSP augmentation boursiers	200 000
Recettes hors SCSP :	-1 482 000
Dynamisme FC hors baisse CYTECH	400 000
CYTECH	-2 500 000
Recettes diverses	1 000 000
Révision Alternance EDD	-382 000
Masse salariale :	-1 500 000
Masse salariale	-1 500 000
Dépenses de fonctionnement :	136 480
Révision niveau dépenses de fonctionnement	136 480
Solde budgétaire fonctionnement BR 2025	4 973 338

Les principales modifications permettront d'améliorer nos indicateurs budgétaires notamment la CAF avec environ 5M€ :

Budget Général	CF 2024	BI 2025	Actualisation BI 2025 / BR 2025
Recettes	184 241 640	186 850 729	187 997 822
dont SCSP	143 988 347	142 996 510	145 625 603
Recettes propres hors PIA & contrats de recherche	40 253 293	43 854 219	42 372 219
Dépenses	187 413 683	198 540 153	196 591 633
Masse salariale budget général	145 553 860	152 500 000	151 000 000
Fonctionnement budget général	31 956 314	31 888 005	32 024 485
Dépenses d'investissement budget général	9 903 509	14 152 148	13 567 148
Solde budgétaire budget général	-3 172 043	-11 689 424	-8 593 810
Résultat budgétaire de fonctionnement / CAF	8 321 481	2 462 724	4 973 338

Focus sur l'ajustement de la masse salariale 2025 :

La projection d'atterrissage du budget général de la masse salariale pour 2025 est estimée à 151M€ (hors PIA et contrats de recherche). Elle s'appuie sur une analyse détaillée et prospective des données issues du compte financier 2024 — marqué par un niveau d'exécution inférieur aux prévisions — ainsi que sur les réalisations de paie observées jusqu'à mai 2025 et une projection affinée à horizon fin 2025. L'analyse met en évidence par ailleurs une hausse des charges, principalement due à l'augmentation des cotisations sociales et du coût des heures complémentaires — en montant, malgré une stabilité en volume — ce qui rend nécessaire un ajustement à la rentrée universitaire.

Dans ce contexte, un budget rectificatif d'ajustement de -1,5M€ est envisagé, ramenant l'atterrissage budgétaire à 151M€, contre 152,5M€ initialement prévus. Cette déprogrammation des dépenses apparaît nécessaire pour faire face aux contraintes budgétaires actuelles et garantir une gestion financière rigoureuse.

Le cadrage budgétaire 2026

L'hypothèse retenue pour la construction du budget 2026 devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement positive. L'objectif à court terme reste de créer cette capacité pour renforcer la solidité financière de l'université et permettre de financer les investissements pour les années à venir, et les dialogues de gestion qui s'ouvriront avec les composantes en feront un des enjeux principaux.

L'objectif essentiel demeure de préserver une capacité d'autofinancement positive et suffisante afin de soutenir la dynamique de l'université et de répondre aux besoins induits par le plan immobilier, qui vise à conforter la stratégie de CY en tant que grande université de référence du Nord-Ouest francilien.

Dans un contexte de ralentissement des ressources propres, notamment sous l'effet de la réforme de l'apprentissage qui devrait entraîner une baisse d'au moins 10% dès l'an prochain (soit environ - 1,8M€), un ajustement ciblé des dépenses de masse salariale et de fonctionnement sera nécessaire pour préserver la soutenabilité budgétaire des composantes et de l'université.

À ce titre, une réduction de la masse salariale à hauteur de -1M€ est envisagée. Celle-ci devra être conduite avec discernement, afin de limiter son impact sur les priorités en matière de gestion des ressources humaines, notamment les campagnes d'emplois prévues et la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale.

En parallèle, une diminution des dépenses de fonctionnement à hauteur de -800K€ est également anticipée, afin de contribuer à l'équilibre budgétaire global. Cette mesure devra être mise en œuvre dans un contexte de tension sur les charges, marqué par l'impact de l'inflation (fournitures, contrats d'entretien, déplacements) et par la montée en charge des nouveaux bâtiments tels que le BEFA IX BLUE et le PNEI de Saint-Germain-en-Laye.

Dans ce cadre, la stratégie de développement des ressources propres — portée notamment par la formation continue (PIA Act Pro) et l'apprentissage via le CFA CYU — demeure un levier essentiel pour maintenir une trajectoire budgétaire maîtrisée et soutenir l'effort d'autofinancement, malgré les tensions pesant sur leur évolution.

Les hypothèses de construction et d'atterrissage des prévisions devront être confirmées dans le cadre des dialogues de gestion de la prochaine rentrée universitaire et des conclusions des travaux préparatoires des directions, services et composantes avec les directions supports (DAF, DRH notamment).

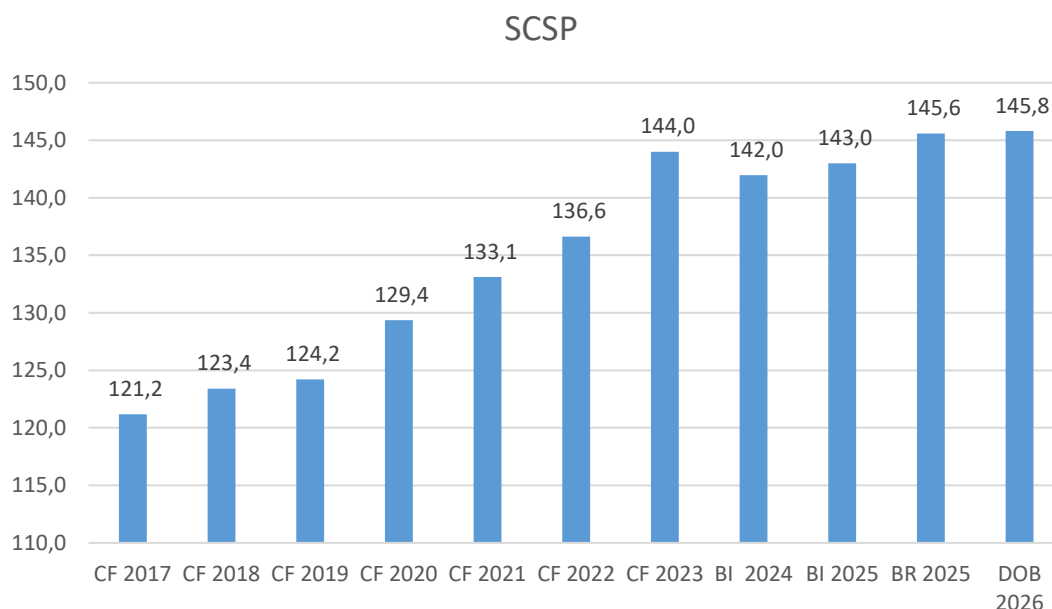
Il est néanmoins possible d'identifier les premières trajectoires et agrégats budgétaires au regard des éléments stratégiques décrits supra.

L'option retenue pour la présentation vise à ne pas intégrer les enveloppes des PIA et contrats de recherche qui font l'objet d'une programmation et d'une réalisation en dépenses et en recettes sur le même niveau, ce qui n'affecte pas les grands équilibres budgétaires de l'université. Seuls les éléments composant le budget général permettent d'apprécier la soutenabilité du projet de budget.

Budget Général	CF 2024	BI 2025	Actualisation BI 2025 / BR 2025	DOB 2026
Recettes	184 241 640	186 850 729	187 997 822	189 007 394
dont SCSP	143 988 347	142 996 510	145 625 603	145 852 603
Recettes propres hors PIA & contrats de recherche	40 253 293	43 854 219	42 372 219	43 154 791
Dépenses	187 413 683	198 540 153	196 591 633	191 004 005
Masse salariale budget général	145 553 860	152 500 000	151 000 000	152 346 000
Fonctionnement budget général	31 956 314	31 888 005	32 024 485	32 658 005
Dépenses d'investissement budget général	9 903 509	14 152 148	13 567 148	6 000 000
Solde budgétaire budget général	-3 172 043	-11 689 424	-8 593 810	-1 996 611
Résultat budgétaire de fonctionnement / CAF	8 321 481	2 462 724	4 973 338	4 003 389

Les recettes de fonctionnement : +2,1M€ par rapport au BI 2025 (hors PIA et contrats de recherche)

La dotation d'Etat / SCSP¹ a connu une augmentation limitée ces dernières années, permettant à l'établissement de très partiellement compenser les hausses liées aux demandes du MESR comme le déploiement de la loi ORE, de la LPR, les augmentations de la valeur du point d'indice etc.



- La SCSP est prévue à hauteur de 145,8M€ soit +2,8 M€ par rapport au BI 2025, à partir de la dernière notification du MESR d'avril 2025 de 144,8M€ en ajoutant les éléments traduits au

¹ Le montant de cette dotation censée couvrir les besoins en masse salariale (MS) et en fonctionnement ne permet, depuis l'origine, de financer ni l'ensemble des postes que l'université est autorisée par l'Etat à utiliser (plafond d'emploi = support Etat censés être financés par la dotation) ni le fonctionnement minimum.

prochain BR (cf. supra), l'actualisation des crédits du COMP et la compensation attendue pour la mutuelle avec 560K€.

Les recettes propres de fonctionnement hors contrats de recherche et PIA : - 0,7 M€ / BI 2025

- Une correction des **droits d'inscriptions +0,5M€/BI 2025** en tenant compte de la mise en place des droits progressifs à CYTECH et à l'Ecole du Design.
- Une baisse des recettes **d'apprentissage de -1,8 M€/BI 2025** compte tenu de l'impact négatif estimé de la réforme de l'apprentissage.
- **Des recettes de la formation continue** stables par rapport au BI 2025 après une dégradation de -1,4 M€ estimée au BR 2025 (réduction des recettes de CYTech).
- Une **taxe d'apprentissage** qui devrait être globalement stable.
- Une stabilité des recettes **CVEC /BI 2025**.
- Une progression **des autres recettes propres de + 0,6 M€** (dynamique constatée sur les années précédentes, et refacturation des charges auprès du PNEI).

Les dépenses : +0,6M€ par rapport au BI 2025

Les dépenses de personnel : -0,2M€

Stratégie de gestion et d'optimisation de la masse salariale pour 2026

Pour l'année 2026, la projection de la masse salariale s'inscrit dans une démarche de maîtrise rigoureuse de la trajectoire financière, tout en assurant un équilibre entre les impératifs de gestion budgétaire et les engagements sociaux.

Cette projection repose, à l'instar de 2025, sur un pilotage plus rigoureux des campagnes d'emploi et de la gestion des contractuels sur ressources propres, avec pour objectif une meilleure adéquation entre les compétences disponibles et les besoins identifiés, tout en garantissant la revalorisation des bas salaires, conformément aux engagements pris en matière d'équité sociale

L'optimisation des crédits du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) a joué un rôle clé dans cette stratégie, permettant l'affectation de postes supplémentaires et contribuant ainsi à la construction budgétaire pour 2025. Cette approche a permis de dégager des marges de manœuvre pour faire face aux contraintes budgétaires tout en soutenant les priorités stratégiques de l'université.

Concernant la gestion des postes et des compétences actuellement financés par les PIA et les frais de gestion, un rebasculé sur le budget général est prévu dès 2026 (fin du projet Demoes) puis de manière progressive jusqu'en 2028.

Il est crucial d'anticiper la gestion de ces postes en prévision de deux issues principales : le départ naturel d'une partie des agents à l'achèvement de leurs missions, et la nécessité de conserver une autre partie occupant des postes ou compétences clés, malgré l'arrêt des financements dédiés. Cette anticipation exige une planification stratégique pour identifier et préserver les compétences essentielles, assurant ainsi la continuité des opérations et l'équilibre budgétaire de l'université.

Dans ce cadre, un processus de Gestion Prévisionnelle des Emplois et de la Performance (GPEP) est déployé dès 2025, ainsi qu'une analyse et un accompagnement des différentes lignes métiers pour aider à ce pilotage. Ce processus vise à structurer durablement l'organisation, à sécuriser les pratiques administratives, et à doter la gouvernance d'indicateurs décisionnels RH. Pour accompagner cette grande transition, l'université déploie de nombreux nouveaux outils et applicatifs, tels que SIFAC+ et Gargantua, qui jouent un rôle clé dans la simplification des processus et l'amélioration de la performance. Ces outils, combinés à des ressources documentaires et à des plateformes performantes comme Power-BI, permettront une gestion plus efficace et une meilleure analyse des données métiers.

En combinant ces efforts avec la cartographie des emplois dans le SIRH et l'optimisation des ressources PIA, l'efficience future des métiers concernés est garantie, ainsi que le développement professionnel des agents et l'homogénéisation des pratiques de travail. Cette approche intégrée permet non seulement de répondre aux défis actuels, mais aussi de préparer l'université à une gestion plus stratégique et éclairée de ses ressources humaines et financières.

Projections pour 2026

Les impacts prévisibles en 2026 se définissent autour du glissement vieillesse technicité et de la carrière à hauteur de 1,2M€, associés aux effets prix des ressources complémentaires (500K€) et de l'investissement sur la protection sociale des agents (560K€).

Cela conduit à une trajectoire de consommation prévisionnel de 152,3M€, soit +1,3M€ en 2026 comparé au réalisé prévisionnel de 2025 de 151M€ (correction envisagée au prochain budget rectificatif).

La hausse des charges sociales, un élément structurel de variation, impacte particulièrement en 2026 l'effet prix des heures complémentaires. Ce composant majeur de la masse salariale de l'établissement reste stable en volume mais nécessitera une gestion stricte par les composantes.

Étant donné l'effort collectif d'économie lié à la réduction des recettes d'apprentissage, estimée à 1M€ sur la masse salariale, la situation nécessite un pilotage rigoureux des postes et des ressources afin d'assurer l'autofinancement et l'équilibre budgétaire des composantes.

Les dépenses de fonctionnement : en hausse de +0,8M€

Les dépenses de fonctionnement avec 32,6M€ sont attendues à la hausse sur le budget général avec comme principal élément des augmentations induites par le BEFA IXBLUE et le PNEI à St Germain en Laye à hauteur de 1,6M€.

Parallèlement, les mesures envisagées suite à la baisse annoncée de 10 % des recettes d'apprentissage devraient conduire à une réduction des dépenses de fonctionnement de -0,8M€

Les dépenses d'investissement sur fonds propres :

Les dépenses d'investissement sur fonds propres (hors projets financés par des tiers et hors PIA et contrats de recherches) sont estimées à hauteur de 6M€, conformément à la réalisation constatée sur les 2 dernières années.

A noter que les investissements de modernisation numériques évoqués précédemment comme un axe important de la stratégie des deux précédents budgets sont désormais réalisés sur les financements des PIA éligibles ; ainsi que l'investissement des laboratoires.

Les indicateurs et la soutenabilité du débat d'orientation budgétaire 2026

Les éléments décrits supra permettent de disposer d'indicateurs budgétaires et comptables propres à présenter un projet de budget soutenable dans un contexte de rigueur budgétaire au niveau de l'Etat

- une **CAF positive de 4M€**
- un **déficit budgétaire (comprenant les dépenses d'investissement) de -1,99M€**.

Au budget initial 2025, le niveau de fonds de roulement mobilisable fin 2025 était projeté à 725€.

Le niveau d'exécution des dépenses constatées au CF 2024 a permis de réviser cette projection : à ce stade, la projection de l'atterrissage 2025 indiquait que le fonds de roulement mobilisable fin 2025 atteindra 1,5M€.

Cependant, compte tenu d'une inscription complémentaire de dépenses d'investissement au printemps 2025, le FDR mobilisable de 1,5M€ a été fléchi à cette fin.

Les soldes budgétaires en fonctionnement cumulé de + 5M€ (2025) et + 4M€ (2026) permettront de reconstituer le fonds de roulement mobilisable et de couvrir le financement d'une année moyenne de réalisation d'investissement propre (soit 6M€), hypothèse retenue dans le cadre de ce DOB 2026.

Construction du budget 2026 au sein des composantes et des directions
--

Compte tenu des éléments présentés supra, la construction du budget 2026 devra répondre aux impératifs ci-après :

La masse salariale (MS) : Dans le cadre des réunions préparatoires, une attention particulière est accordée aux éléments suivants concernant la masse salariale, notamment en tenant compte de l'impact attendu de -1M€ sur la masse salariale des contractuels et heures complémentaires sur ressources propres, en raison de la baisse des recettes d'apprentissage :

- Renouvellement des contractuels sur ressources et gestion pluriannuelles des contrats
- évolution des HC et des vacances d'enseignement
- départs prévisionnels
- CLM (Congé longue maladie) / CLD (congé longue durée) / Congés maternité prévisionnels
- ouvertures/fermetures de formations
- coût de la campagne d'emploi en cours

La composante ou la direction établira **une liste priorisée** de ses demandes de postes (y.c. pour les postes vacants ou susceptibles de l'être) dans le cadre de la campagne d'emploi.

Le fonctionnement : Les dotations allouées aux composantes et aux directions devraient rester au même niveau que l'année précédente. Les composantes devront refléter les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans leurs projets de budget afin de contribuer collectivement aux impératifs budgétaires au moins au niveau de la baisse des recettes d'apprentissage (-800K€ au titre des dépenses de fonctionnement sur ressources propres des composantes).

L'investissement financé par les composantes : les contraintes importantes liées à la baisse attendue des ressources propres des composantes entraînent une pression accrue et des marges de manœuvre plus limitées. En conséquence, chaque composante établira une liste de ses besoins priorisés en fonction des marges disponibles.

Participation au fonctionnement collectif : l'objectif est le même qu'en 2025. Il s'agit de maintenir une **participation des composantes à hauteur *a minima* de 25%** des ressources propres générées. Pour rappel, la baisse des ressources propres liées à l'apprentissage au sein des composantes affectera mécaniquement leur niveau de contribution et réduira les marges de manœuvre disponibles pour accompagner les situations de ressources humaines couvertes par ces crédits centralisés, telles que les remplacements et les renforts.

Les recettes propres : les propositions seront étudiées et validées en dialogue de gestion, et examinées au préalable avec la DAF et la DFP notamment pour l'apprentissage, la Formation Continue et la Taxe d'Apprentissage, avec une hypothèse de moins 10 % en recettes d'apprentissage en 2026 afin de tenir compte de la réforme du financement de l'apprentissage à compter du 1^{er} juillet 2025.

À partir de cette date, le financement de l'apprentissage évoluera : les subventions seront versées au prorata journalier, et un reste à charge de 750 € par contrat sera appliqué aux employeurs pour les

diplômes de niveau 6 et au-delà. Ces évolutions entraînent à la fois une complexification des processus administratifs et une augmentation des coûts pour le CFA CY.

Dans ce contexte, une hausse d'environ un point des frais de gestion devra être envisagée, afin de compenser partiellement ces charges nouvelles tout en préservant la qualité des services offerts aux apprentis et aux composantes, conformément aux recommandations des fédérations professionnelles.

Les ressources propres ont vocation à financer prioritairement la masse salariale et le fonctionnement en complément de la dotation.

La consolidation des besoins exprimés par les directions et les composantes, après arbitrages de la Présidence, devra permettre de répondre aux objectifs du projet de budget 2026 présenté précédemment.

Modalités du dialogue de gestion

Le dialogue de gestion est l'occasion d'échanger sur les objectifs et les moyens alloués pour les atteindre.

Au terme de réunions préparatoires avec les services (DRH, DAF, Formation, Recherche), les composantes et les directions rencontrent la Présidence et la Direction Générale pour faire le bilan de l'année et échanger sur les orientations N+1 et les moyens afférents.

Au regard des discussions et des éléments de cadrage, les composantes et les directions construisent leur proposition de budget afin que les rendez-vous de septembre avec la Présidence et la Direction Générale permettent la validation des objectifs et du budget.